

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 16 février 1999 à 19 h 05 au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Madame Marie-Josée Bergeron	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur Maurice Poudrier est arrivé à 19 h 10 et monsieur Serge Lafontaine a quitté à 22 h 15.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur William Barriault	Directeur d'école
M ^e Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jacques Guillemette	Directeur adjoint du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie
Madame Jocelyne Spain	Directrice d'école
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare. De même, se sont présentés à une partie de la séance une vingtaine d'élèves de l'école secondaire Champagnat de La Tuque accompagnée de monsieur Marc Gervais enseignant et de madame Diane Riberdy, directrice générale de l'Harmonie avancée de l'école Champagnat La Tuque inc.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 394 0299 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0299-04 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.6 Remplacement d'une direction d'école – huis clos.
- 7.6 Liste des contrats de formation conclu par le Service aux entreprises.
- 8.5 Entente à intervenir – huis clos.
- 8.6 Abolition de poste.
- 11.5 Entretien ménager – Collège St-Gabriel.
- 14.3 Soirée musicale Action Val-Mo.
- 14.4 Projet d'une salle vidéo-conférence.
- 14.5 Transfert des élèves de l'école secondaire Val-Mauricie vers l'école secondaire Des Chutes.
- 14.6 Solde des comptes des comités de parents.
- 14.7 Projets particuliers des anciennes commissions scolaires.

QUE soient reportés à la prochaine séance les articles suivants :

- 5.4 Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au personnel hors cadre et cadre.
- 7.2 Dépôt du projet d'implantation du système de gestion informatisée des effectifs en formation professionnelle et générale adulte 1999-2000.

QUE l'article 8.5 « Entente à intervenir – huis clos » soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 5.6 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 395 0299 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux de séances du conseil des commissaires tenues les 19 et 26 janvier 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0299-05 et 0299-06, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Par la suite, les membres du conseil des commissaires considèrent un résumé de correspondance.

Monsieur Maurice Poudrier arrive au début de la prise de connaissance du résumé de correspondance soit à 19 h 10.

En référence à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées

Commandite

RÉSOLUTION 396 0299 : CONSIDÉRANT qu'une demande de commandite a été présentée à la commission scolaire pour l'album des finissants 1998-1999 de l'école secondaire Paul-Le Jeune de St-Tite;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit donné suite à cette demande par l'achat d'une demie page publicitaire, au coût de 75 \$.

Adopté unanimement

Représentant au comité sur la politique culturelle de la Ville de Shawinigan

RÉSOLUTION 397 0299 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la dotation d'une politique culturelle, que la Ville de Shawinigan procède à la formation d'un comité qui aura pour mandat la création et la mise en application de cette politique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a sollicité la participation de la Commission scolaire de l'Énergie pour siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le vice-président de la Commission scolaire, monsieur Serge Lafontaine, soit désigné pour siéger au comité relatif à la politique culturelle de la Ville de Shawinigan.

Adopté unanimement

Démission d'une direction d'école

RÉSOLUTION 398 0299 : CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Guillemette, directeur aux écoles Le Sablon d'Or et Notre-Dame de Montauban a présenté une lettre de démission pour les fins de retraite;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Marcel Guillemette, laquelle démission sera effective en date du 23 mai 1999.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 399 0299 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 11 février 1999, décrit sur le document 0299-07.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Michel Bellemare s'enquiert du suivi apporté à la demande du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception à l'effet de récupérer les sommes afférentes à une entente de location de locaux de l'école. Il est alors indiqué à monsieur Bellemare que cette demande a été référée à un comité de travail du conseil des commissaires mais que ce comité n'a pas encore eu lieu. Un suivi sera donc apporté ultérieurement à cette demande.

À ce moment-ci, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite monsieur William Barriault, directeur d'école aux écoles Antoine-Hallé et St-Paul à présenter ses écoles.

Au terme de cette présentation des remerciements sont adressés à monsieur Barriault.

Par ailleurs et en ce qui a trait à la présentation de madame Jocelyne Spain, il est convenu de reporter celle-ci un peu plus tard lors de la séance.

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie consulte les commissaires quant à la tenue d'une rencontre du comité de travail sur la gestion des demandes d'aide financière ou de commandite. Il est alors entendu que cette séance de travail aura lieu le 23 février prochain.

Par la suite, et après avoir reçu les explications requises du directeur général, une résolution est adoptée pour le remplacement d'un responsable d'immeuble.

Remplacement
d'un responsable
d'immeuble

RÉSOLUTION 400 0299 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 170 1098, que la commission scolaire a autorisé la nomination des responsables d'immeubles telle que décrite au document 1098-06 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Georges Leblond a présenté sa démission à titre de responsable d'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il y a alors lieu de procéder à un remplacement du responsable d'immeuble pour l'école Saint-Ephrem;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Georges Leblond à titre de responsable d'immeuble de l'école Saint-Ephrem;

Président

QUE madame Louise Brideau soit nommée responsable d'immeuble pour l'école Saint-Ephrem et ce, en remplacement de monsieur Georges Leblond ;

QUE, par la suite, le document relatif aux responsables d'immeubles 1998-1999 soit mis à jour en tenant compte de cette modification.

Adopté unanimement

À 20 h 10, il est procédé, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 401 0299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires étudient alors les sujets prévus aux articles 5.5 et 8.5 de l'ordre du jour.

À 21 h 00 il est procédé à la rouverture de la séance.

Rouverture de la séance

RÉSOLUTION 402 0299 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la présente séance soit rouverte au public.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, madame Jocelyne Spain, directrice de l'école secondaire Champagnat à La Tuque est invitée par monsieur le président Jean-Yves Laforest à présenter son école. Madame Spain souligne alors les diverses activités de son école et le projet éducatif. À cette occasion, des élèves membres de l'Harmonie avancée de l'école Champagnat La Tuque inc. démontre leur talent par la présentation de trois pièces musicales. Au terme de la présentation de madame Spain et des élèves, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie ces derniers pour leur participation et les encourage à poursuivre leur implication.

À 21 h 35, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 403 0299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance soit suspendue pour une période de 20 minutes.

Adopté unanimement

Président

À 21 h 55, il est procédé à la rouverture de la séance.

Rouverture de la
séance

RÉSOLUTION 404 0299 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaire soit rouverte.

Adopté unanimement

À la rouverture et eu égard aux sujets considérés à huis clos précédemment, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Expulsion d'un
élève

RÉSOLUTION 405 0299 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, qu'une direction d'école a présenté une demande pour expulser un élève de ses écoles;

CONSIDÉRANT que l'élève et ses parents ont eu l'occasion d'être entendus quant à une telle expulsion;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit donné suite à la demande d'expulsion d'un élève (L.C.) de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 406 0299 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit accepté la conclusion d'une entente entre la Commission scolaire de l'Énergie, le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie et Madame Angéline Claveau ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, une résolution concernant la voie technologique à l'école secondaire Val-Mauricie est adoptée, et ce, par suite des explications fournies par monsieur Claude Rousseau.

Président

Voie technologi-
que

RÉSOLUTION 407 0299 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire demande à la Direction de la formation générale des jeunes du ministère de l'Éducation, l'autorisation d'offrir le programme « Voie technologique » à l'école secondaire Val-Mauricie pour l'année 1999-2000;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie, au nom de l'école secondaire Val-Mauricie, s'engage à respecter toutes les conditions exigées pour la mise en place de la « Voie technologique » à l'école précitée.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Au terme des présentations faites par messieurs Jean-Pierre Hogue et Réjean St-Arnaud, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Services éducatifs
des centres

RÉSOLUTION 408 0299 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire actuellement prévue pour l'année 1999-2000;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que les services éducatifs dispensés en 1999-2000, dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, soient tels que décrits au document 0299-02.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine quitte à ce moment-ci soit à 22h15.

Calendriers scolai-
res particuliers

RÉSOLUTION 409 0299 : CONSIDÉRANT, suite à des ententes intervenues entre le Service aux entreprises et les Conseils des indiens de Wemotaci et Opitciwan, que la Commission scolaire de l'Énergie dispense deux (2) programmes de formation générale de niveau secondaire;

CONSIDÉRANT que ces programmes d'études à cheminement individualisé sont donnés au cours de l'année scolaire 1998-1999;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient acceptés les calendriers scolaires particuliers tels que décrits au document 0299-10.

Adopté unanimement

Président

Données sur les effectifs scolaires

RÉSOLUTION 410 0299 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé le document 0299-11 sur des données relatives aux effectifs scolaires en formation générale adulte et en formation professionnelle 1998-1999.

Adopté unanimement

Système qualité et accréditation ISO pour le Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 411 0299 : CONSIDÉRANT le souhait du Conseil d'établissement du Carrefour Formation Mauricie d'implanter un système qualité accrédité ISO au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est accréditée ISO-9001 depuis 1995 (première au monde) par son Service aux entreprises, et que tous les gestionnaires et de nombreux employés du Carrefour Formation Mauricie y ont acquis des connaissances sur les exigences et le bénéfices d'un système qualité;

CONSIDÉRANT les bénéfices récoltés par le Service aux entreprises au niveau de la fierté et de l'engagement du personnel suite à l'accréditation ISO;

CONSIDÉRANT l'expertise du Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie dans l'implantation de son système qualité, et la rédaction de son manuel d'assurance de la qualité, mais aussi dans le support d'autres organisations scolaires comme le Collège Bois-de-Boulogne, et la Commission scolaire de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que le Carrefour Formation Mauricie entreprenne dès 1998-1999 les démarches nécessaires à l'implantation d'un système qualité et son accréditation ISO, avec le support et l'expertise du Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrats de formation conclu par le Service aux entreprises

RÉSOLUTION 412 0299 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé le document 0299-13 relatif à une liste des contrats de formation conclus par le Service aux entreprises.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, le directeur général monsieur Jean Lavoie présente, en l'absence de monsieur Denis Émond, des dossiers. Eu égard à ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président

Secrétaire

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 413 0299 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit accordé à madame Manon Boisclair, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel, un congé sans traitement à raison de 50 % de tâche pour la période du 2 février 1999 au 15 avril 1999.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 414 0299 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École Sacré-Cœur, St-Alexis

Bourque, Micheline
Orthopédagogue
10 heures/semaine

Début : 18 janvier 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 415 0299 : Madame la commissaire Maryse V. Plante PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle remplaçante à temps partiel :

École secondaire des Chutes

Proulx, Stéphanie
Orthopédagogue
25 heures/semaine

Début : 11 janvier 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 416 0299 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École Charrette-St-Barnabé

Drolet, Nathalie
Orthopédagogue
6 heures/semaine

Début : 2 février 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement

RÉSOLUTION 417 0299 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

Écoles Immaculée-Conception et St-Joseph

Fournier, Nathalie
Orthopédaogogue
10 heures/semaine

Début : 9 novembre 1998
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 418 0299 : Madame la commissaire Nicole B.Girard PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École St-Joseph

Bourbonnais, Stéphane
Psychoéducateur
18 heures/semaine

Début : 25 janvier 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 419 0299 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une séance tenue le 19 janvier 1999, a accepté l'ouverture du poste de technicienne ou technicien en transport scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage du poste créé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit et de l'affecter comme technicienne en transport scolaire :

Diane G. Lemire 35 heures/semaine Début : 99-02-03

QUE cet engagement soit conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Président

Engagement **RÉSOLUTION 420 0299** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École Notre-Dame de Montauban

Doucet, Sonia
Orthopédagogue
3 heures/semaine

Début : 11 janvier 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Engagements **RÉSOLUTION 421 0299** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit accepté l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École St-Roch

Garceau, Marie-Josée
Orthopédagogue
4.5 heures/semaine

Début : 8 février 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Désaulniers, Katy
Orthopédagogue
2.15 heures/semaine

Début : 15 février 1999
Fin : Selon les dispositions prévues
au contrat d'engagement, Annexe A

Adopté unanimement

Démission **RÉSOLUTION 422 0299** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit accepté la démission de monsieur Michel Baril, enseignant, à compter du 5 mars 1999.

Adopté unanimement

Abolition d'un
poste de secrétaire
de gestion

RÉSOLUTION 423 0299 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit aboli le poste de secrétaire de gestion au secrétariat général, poste devenu vacant suite à la nomination de madame Diane G. Lemire à un autre poste.

Adopté unanimement

Document
d'information

RÉSOLUTION 424 0299 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé le document 0299-14 concernant la négociation des conventions collectives.

Adopté unanimement

Président

Dans un autre ordre d'idées, des échanges ont lieu quant à l'implantation d'un programme d'acquisition d'équipement informatique par le personnel. Au terme de ces échanges, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Acquisition
d'équipement
informatique par le
personnel

RÉSOLUTION 425 0299 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est soucieuse de mettre en place des conditions favorisant le développement des habiletés et des connaissances en informatique chez son personnel ;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisé l'implantation d'un programme d'acquisition d'équipement informatique par le personnel tel que décrit au document 0299-15.

Adopté majoritairement

En étant aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, une résolution d'emprunt est adoptée suite aux explications fournies par monsieur Claude Vincent.

Emprunt

RÉSOLUTION 426 0299 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE :

- 1) Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de dix millions cent mille dollars (10 100 000 \$) soit contracté.
- 2) Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 9 842 000 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt, le tout pour une somme de 0 \$
 - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 258 000 \$
- 3) Qu'à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - i) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - ii) Négocier les modalités de l'emprunt;
 - iii) Désigner une société de fidéicommis, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - iv) Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou

Président

- b) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.
- 4) Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
- 5) Que la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.
- 6) Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
- 7) Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
- 8) Que, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
- 9) Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
- 10) Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

Président

11) Que la commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.

12) Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par monsieur Claude Vincent d'un document concernant une analyse budgétaire 1998-1999 estimé au 5 février 1999. Par suite de la prise de connaissance de ce document, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Analyse budgétaire

RÉSOLUTION 427 0299 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0299-16 relatif à une analyse budgétaire 1998-1999 estimé au 5 février.

Adopté unanimement

Ajout budgétaire

RÉSOLUTION 428 0299 : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que soit autorisé un ajout budgétaire au montant de 17 000\$ pour le poste budgétaire 53 500 801 (dons, commandites).

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Au terme des explications fournies par monsieur Jean-Guy Trépanier, des résolutions sont successivement adoptées.

Document sur la gestion immobilière des écoles

RÉSOLUTION 429 0299 : Madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE que soit déposé le document 0299-17 concernant des données comparatives sur la gestion immobilière des écoles.

Adopté unanimement

Firme d'architectes pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie

RÉSOLUTION 430 0299 : CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection formé en vue de choisir les professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie à St-Boniface se sont réunis lundi le 15 février dernier;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse et l'évaluation des propositions reçues par les firmes Jean-Louis Déry, architecte, Rolland Gervais, architecte ainsi que Sylvie Rainville et Renée Tremblay, architectes, que les membres du comité

Président

recommandent la nomination de la firme « Sylvie Rainville et Renée Tremblay, architectes ».

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'embauche de la firme d'architectes « Sylvie Rainville et Renée Tremblay, architectes » pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie à St-Boniface.

Adopté unanimement

Firme d'ingénieurs pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie

RÉSOLUTION 431 0299 : CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection formé en vue de choisir les professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie à St-Boniface se sont réunis lundi le 15 février dernier;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse et l'évaluation des propositions reçues par les firmes Mesar, Pluritec, Ims Experts-Conseils, que les membres du comité recommandent la nomination de la firme « Ims experts-conseils ».

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'embauche de la firme d'ingénieurs « Ims Experts-Conseils » pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Ste-Marie à St-Boniface.

Adopté unanimement

Demande de changement de zonage

RÉSOLUTION 432 0299 : CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 3780199 adoptée le 18 janvier dernier, il fut décidé de mettre en vente par appel d'offres public, l'école St-Jude située au 1763, 69^e Rue à Shawinigan ;

CONSIDÉRANT que selon le plan de zonage de la Municipalité de Shawinigan, cet emplacement ne peut servir qu'à des fins d'espaces verts ;

CONSIDÉRANT que cette limitation restreint considérablement le nombre d'acheteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adresse à la Ville de Shawinigan, une demande de changement de zonage pour le lot 26-2 du cadastre de Ste-Flore;

QUE ce changement à la zone 223-V du plan de zonage permette les mêmes usages que la zone 222-H à savoir la construction de bâtiments résidentiels d'un (1) à six (6) logements.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 433 0299 : CONSIDÉRANT, en référence aux demandes d'agrandissement des écoles à être présentées au ministère de l'Éducation, qu'il est constaté que les bâtiments scolaires actuels de Saint-Alexis-des-Monts (écoles Sainte-Élisabeth et Sacré-Cœur) ne présentent pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes ;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Saint-Alexis-des-Monts ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires tant chez les plus jeunes que chez les aînés;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et superficies, au besoin de l'école;

CONSIDÉRANT aussi qu'un réaménagement d'un espace intérieur existant de l'école permettrait la création d'un centre pour l'Âge d'or;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet d'agrandissement par voie de construction d'un gymnase et de réaménagement partiel de l'école pour un centre de l'Âge d'or, pourrait être supporté par une concertation entre la commission scolaire et les organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de la concertation précitée, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation une demande d'agrandissement de l'école Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts, par voie de construction d'un gymnase et du réaménagement partiel de cette école pour un centre de l'Âge d'or;

QU'aux fins de favoriser l'acceptation de ce projet, soit autorisée une contribution de la Commission scolaire d'un montant de 125 000 \$.

Adopté unanimement

Choix d'un soumissionnaire pour l'entretien ménager

RÉSOLUTION 434 0299 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé par appel d'offres, des soumissions pour l'entretien ménager au Collège St-Gabriel de Saint-Tite (référence document 0299-18).

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit retenue la plus basse soumission conforme en l'occurrence la soumission de l'entreprise Nettoyage FM 04, et ce, pour un montant de 11 880 \$ (taxes en sus).

Adopté unanimement

Président

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, il est convenu de reporter les articles 14.1, 14.2, 14.4, 14.5 et 14.7 à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Par ailleurs, monsieur le commissaire René Gélinas fait un rappel quant à la vente de billets pour la soirée musicale Action Val-Mo.

Les commissaires adoptent après cela la résolution ci-après décrite.

Solde des comptes
des comités de
parents

RÉSOLUTION 435 0299 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le solde des comptes des comités de parents des anciennes commissions scolaires soient transférés au compte du comité de parents de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À 00 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 436 0299 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire